



## LES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS, UN INVESTISSEMENT ESSENTIEL

Tout change. Chaque jour apparaissent de nouvelles technologies, qui doivent nous simplifier la vie. Pourtant, branchés en permanence sur nos ordinateurs portables, nos tablettes ou nos téléphones intelligents, nous sommes sollicités de toutes parts alors que nous essayons tant bien que mal de concilier travail, vie de couple, enfants, parents âgés, etc. Nous menons une vie de plus en plus exigeante, de plus en plus stressante.

Le monde du travail change aussi. Les employés d'aujourd'hui ont des comportements fort différents de ceux de leurs parents. Leurs attentes et leurs exigences sont plus élevées. Ils sont plus mobiles et ne passeront sans doute pas 30 ou 40 ans au sein de la même entreprise. Il faut donc leur offrir des programmes qui sauront les attirer et, surtout, retenir les plus qualifiés.

Il faut aussi mettre en place des programmes pour préserver le capital humain, de loin l'investissement le plus important et le plus précieux des entreprises. Savez-vous quel est le coût d'un absentéisme élevé ou celui du présentéisme d'un employé qui vit une situation difficile et qui est incapable de donner son plein rendement ? Et quelles en sont les conséquences pour ses collègues et votre entreprise ?

### Une approche efficace

Heureusement, il existe des solutions. Les programmes d'assurance collective attirent les meilleurs candidats tout en protégeant vos actifs en cas de maladie ou de blessure d'un employé. Les programmes de santé et mieux-être visent à promouvoir de saines habitudes de vie et peuvent avoir des répercussions sur l'absentéisme, sur le présentéisme et même sur la productivité. Il y a également les programmes d'aide aux employés, communément appelés **PAE**, qui offrent des services-conseils aux personnes éprouvant des difficultés touchant le travail, la santé ou la vie. Ce sont des programmes peu coûteux offrant un excellent rapport coûts-bénéfices.

### Un service accessible aux employés et aux membres de leur famille

Un PAE s'adresse à un employé ou à un membre de sa

famille qui traverse des difficultés professionnelles, conjugales ou familiales, que ce soit un divorce, un deuil, du harcèlement ou de la violence, ou encore qui souffre de problèmes personnels ou de santé comme l'anxiété, le stress, une toxicomanie ou une autre dépendance.

Le PAE peut également venir en aide à l'employé dont un proche vit de tels problèmes.

### LE PAE EN BREF

- Service **confidentiel** que l'employé peut utiliser en toute confiance
- Service **accessible** offert en tout temps en tout lieu, au Québec et au Canada
- Service **gratuit** pour l'employé
- Service **efficace**, axé sur la résolution de problème

### Des retombées inestimables

Un PAE réduira l'absentéisme et améliorera la productivité des employés confrontés à des problèmes personnels. Il aura aussi un effet positif sur les coûts de votre régime collectif en réduisant la fréquence et l'incidence des absences pour cause de maladie liée au stress.

Il améliorera le climat de travail, car les employés peuvent être touchés par les problèmes ou la baisse de productivité de leurs collègues. Il augmentera aussi la satisfaction des employés au travail, car ils sauront qu'ils peuvent avoir de l'aide en cas de besoin. Du même coup, il favorisera l'embauche de nouveaux employés et la rétention des employés actuels.

Surtout, la mise en place d'un PAE dans votre entreprise permettra d'augmenter la rentabilité de votre investissement le plus important : vos employés.

Pour plus de conseils ou de plus amples renseignements sur le PAE, nous vous invitons à communiquer avec votre gestionnaire de portefeuille chez Vézina. Il sera en mesure de vous recommander les mesures à prendre en fonction de votre situation afin de protéger ce qui compte le plus pour vous.